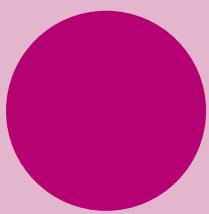


EUROGIP



Point statistique AT-MP ALLEMAGNE

Données 2006

**Collection de données statistiques relatives aux
accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)
dans les pays de l'Union européenne**

mai 2008
Réf. Eurogip-31/F



EUROGIP

Comprendre les risques professionnels en Europe

AVERTISSEMENT

Ce document présente une synthèse descriptive des principales données statistiques disponibles sur les accidents du travail (AT), les accidents de trajet et les maladies professionnelles (MP) du pays de l'Union européenne considéré.

Il résulte de l'exploitation par EUROGIP des données issues des publications officielles des différents États membres de l'UE, traduites et mises en perspective selon la connaissance qu'EUROGIP a du système d'assurance AT-MP analysé. Ces données ne font l'objet d'aucun retraitement par EUROGIP. Pour toute confirmation, il est renvoyé à la source d'information systématiquement renseignée.

Les commentaires n'ont pas pour objet de rechercher les facteurs explicatifs des chiffres présentés, mais uniquement de décrire les caractéristiques sous-jacentes du système afin de permettre au lecteur de mieux les analyser.

Par ailleurs, Eurostat (Office statistique des Communautés européennes) publie des données harmonisées sur les accidents du travail selon la méthodologie SEAT en application de la directive 89/391/CEE.

Afin de compléter les données nationales, la dernière partie de ce document reprend les indicateurs structurels en accidents du travail établis et publiés par Eurostat.

Sommaire

1. Principales caractéristiques du système allemand d'assurance contre les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP)	1
2. Sources statistiques	2
3. Données de base	2
4. Sinistralité accidents du travail et accidents de trajet	4
5. Sinistralité maladies professionnelles	8
6. Données financières	11
7. Données EUROSTAT	12

1. Principales caractéristiques du système allemand d'assurance contre les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP)

Il est à noter qu'une réforme, principalement organisationnelle, est en cours. Le 1^{er} juillet 2007, la fédération centrale des caisses d'assurance (*Berufsgenossenschaften*, BG) du secteur de l'industrie, du commerce et des services - le HVBG (*Hauptverband der gewerblichen Berufsgenossenschaften*) - et celle du secteur public - le BUK (*Bundesverband des Unfallkassen*) - ont fusionné pour former la DGUV (*Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung*, Assurance accidents légale allemande). La DGUV assure désormais 70 millions de personnes et 3,7 millions d'entreprises contre les AT-MP. Cette réforme prévoit également une fusion des structures qui, d'ici à 2012, seront au nombre de 9 BG pour l'industrie, le commerce et les services et de 17 caisses pour le secteur public (contre respectivement 23 BG et 27 caisses actuellement).

Ce document présente les données 2006 ; par conséquent, il ne tient pas compte de cette réforme. Les statistiques présentées couvrent les salariés de l'industrie, du commerce et des services, soit 30 millions de salariés en équivalent temps plein et près de 3 millions d'entreprises.

- Les entreprises du commerce, de l'industrie et des services doivent s'affilier à la Berufsgenossenschaft (BG) dont elles dépendent en fonction de leur activité.
- Les BG sont des associations professionnelles de droit public à gestion paritaire. Elles accomplissent les tâches qui leur incombent sous leur propre responsabilité. Elles sont autonomes pour leur gestion, mais financièrement solidaires entre elles. La prévention des risques professionnels est l'un de leurs devoirs fondamentaux.
- Les conséquences des accidents de travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles sont assurées par les BG.
- Le financement par cotisation est à la seule charge des employeurs dans le cadre d'un système de répartition.
- Les BG sont rassemblées en 14 branches pour l'industrie, le commerce et les services que l'on retrouvera dans les tableaux statistiques.
- Les AT sont codés au niveau de la BG, puis les données sont centralisées par le HVBG (désormais DGUV), qui les transmet au ministère du Travail⁽¹⁾. Un contrôle de cohérence et de qualité est opéré à différents points du processus.
- Pour la reconnaissance des MP, un système mixte (système de liste et système complémentaire) est en application. La liste allemande (disponible sur <http://www.hvbg.de/d/pages/statist/bk/bklist/bklist.html>) compte 68 maladies professionnelles (2006).

Pour en savoir plus, portail de la DGUV : <http://www.dguv.de/inhalt/index.html#>

[1] Pour ce qui est des statistiques européennes harmonisées, le ministère du Travail est l'interlocuteur d'Eurostat. L'Allemagne codifie, selon la méthodologie SEAT, un échantillon de 10 % des AT avec arrêt de plus de trois jours et tous les accidents mortels.

2. Sources statistiques

- Pour l'Allemagne**

Les données statistiques reproduites dans ce document proviennent du HVBG. Elles peuvent être retrouvées dans le document "BG Statistics 2006 - Figures and long-term trends" (document PDF en anglais) disponible à l'adresse :
http://www.hvbg.de/d/pages/service/publik/pdf_bild/bg_statist_e.pdf

D'autres statistiques (en allemand) sont disponibles à l'adresse : <http://www.hvbg.de/d/pages/statist/index.html>

Pour ce qui concerne l'année 2006 en particulier, voir le document PDF en allemand disponible à l'adresse :
http://www.dguv.de/inhalt/zahlen/documents/gew_gur2006_2.pdf

- Pour Eurostat**

Les indicateurs structurels sur la santé et la sécurité au travail en Europe n'existent que pour les accidents du travail mortels et pour les accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'arrêt. Ces informations sont disponibles, sous la forme de tableaux, de graphiques et de cartes à l'adresse :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?pageid=199645323734&dad=portal&schema=PORTAL&screen=welcomeref&open=/C/C2/C24&language=fr&product=Yearlies_new_population&root=Yearlies_new_population&scrollto=0

La méthodologie SEAT (Statistiques Européennes sur les Accidents du Travail) visant à harmoniser les données relatives à l'ensemble des accidents du travail ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à trois jours, est disponible à l'adresse :
http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/hasaw/library?l=/statisstics_methodology/esaw_methodology/ke4202569_en.pdf/FR 1.0 &a=d

3. Données de base

Nombre de salariés / personnes assurées (2006)

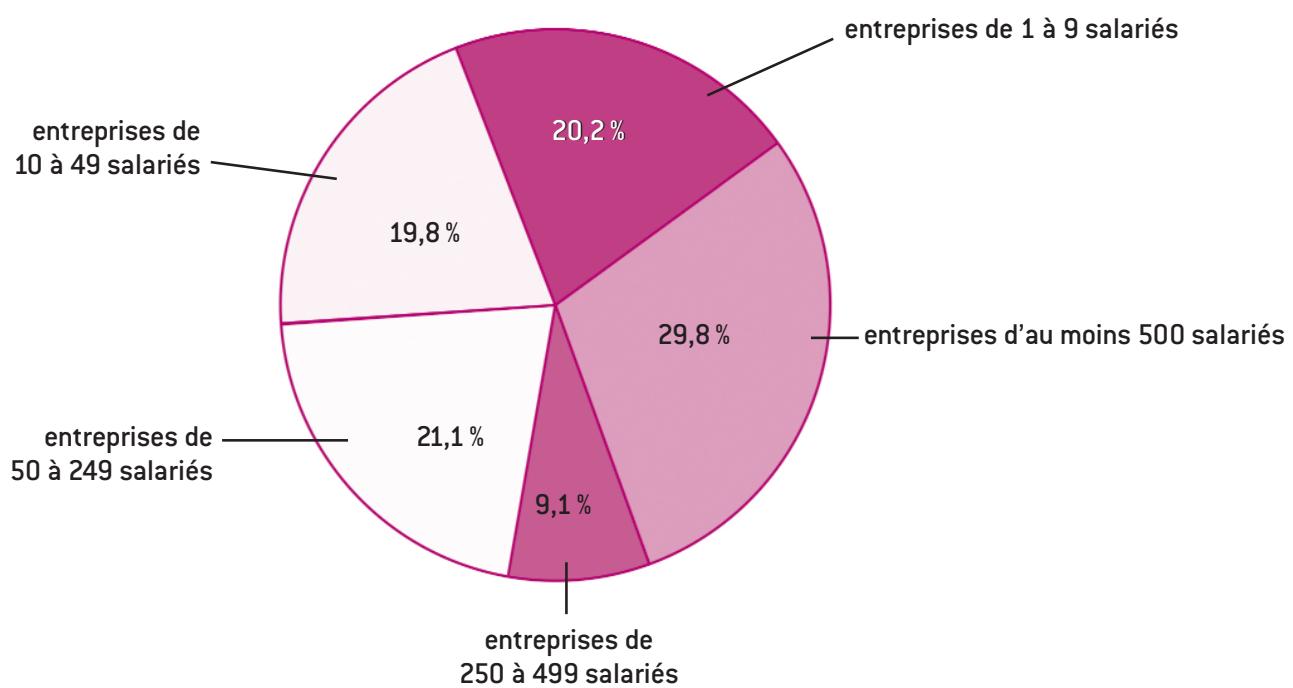
Personnes assurées	44 323 221
Équivalents temps plein	30 202 851

Le nombre de salariés en équivalent temps plein est calculé en faisant référence au nombre annuel moyen d'heures travaillées dans le secteur industriel (1 580 heures en 2006).

Nombre d'entreprises assurées (2006) : 3 003 122

Les entreprises sont affiliées à une BG selon leur activité et non en fonction de leur situation géographique. Ainsi une entreprise répartie sur plusieurs sites ne sera enregistrée que pour une seule unité à la BG de son activité.

Répartition des salariés en équivalent temps plein(1) par taille d'entreprise (2006)



Répartition par branche d'activité et selon l'effectif des entreprises (2006)

Branche d'activité	Nombre d'entreprises selon leur effectif en équivalent temps plein(1)					Nbre total d'entreprises(2)	Effectif par branche x 1000
	<10 salariés	10 à 49	50 à 249	250 à 499	>500 salariés		
Mines	80	49	52	19	35	235	73,8
Carrières et minéraux	11 300	2 681	1 003	125	64	15 173	278,0
Gaz et eau	4 900	904	510	66	47	6 427	159,0
Fer et métaux	97 765	29 711	7 823	1 048	720	137 067	3 503,3
Mécanique de précision et électrotechnique	72 224	20 775	4 415	612	583	98 609	2 166,9
Chimie	7 062	3 589	2 132	362	306	13 451	882,4
Bois	44 801	6 136	1 112	112	59	52 220	424,0
Papeterie et imprimerie	45 974	4 796	1 675	264	158	52 867	600,7
Textile et cuir	55 113	3 601	1 261	139	50	60 165	390,1
Produits alimentaires et restauration	349 715	28 288	3 525	243	87	392 704	1 903,1
Construction	295 526	27 481	3 693	294	151	327 145	1 832,6
Commerce et administration	973 294	103 967	21 213	2 925	2 364	1 108 404	12 899,7
Transport	176 462	16 975	3 183	276	168	197 845	1 501,1
Santé	453 033	32 327	6 519	910	716	540 810	3 588,1
TOTAL	2 587 249	281 280	58 116	7 395	5 508	3 003 122	30 202,9

(1) Un salarié en équivalent temps plein équivaut à la moyenne du nombre réel d'heures travaillées par un salarié de l'industrie travaillant à temps plein (1 580 heures en 2006 contre 1 570 en 2005). Cette donnée permet une adéquation au temps réel d'exposition au risque.

(2) Dans certains cas, l'effectif de l'entreprise n'est pas connu. De ce fait, le total des lignes ne coïncide pas toujours avec celui des colonnes.

4. Sinistralité accidents du travail et accidents de trajet

Les données portent sur les accidents ayant entraîné un arrêt de plus de trois jours. L'employeur n'étant pas légalement tenu de déclarer les accidents ayant entraîné moins de trois jours d'arrêt, ces informations ne sont pas disponibles dans les statistiques technologiques.

Accidents déclarés en valeur absolue

Année	AT	Acc trajet	Total
2004	841 447	151 330	992 777
2005	801 834	151 641	953 475
2006	833 502	158 769	992 271

Indice et taux de fréquence pour les accidents de travail déclarés et pour les accidents de travail mortels (hors trajet)

L'indice de fréquence est le ratio du nombre de sinistres rapporté à 1 000 salariés (équivalent temps plein).

Le taux de fréquence est le ratio du nombre de sinistres rapporté à 1 000 000 d'heures travaillées.

Année	Indice de fréquence AT	Taux de fréquence AT	Indice de fréquence AT mortels	Taux de fréquence AT mortels
2004	27,85	17,63	0,021	0,014
2005	27,23	17,34	0,020	0,013
2006	27,60	17,47	0,021	0,013

Accidents mortels en valeur absolue

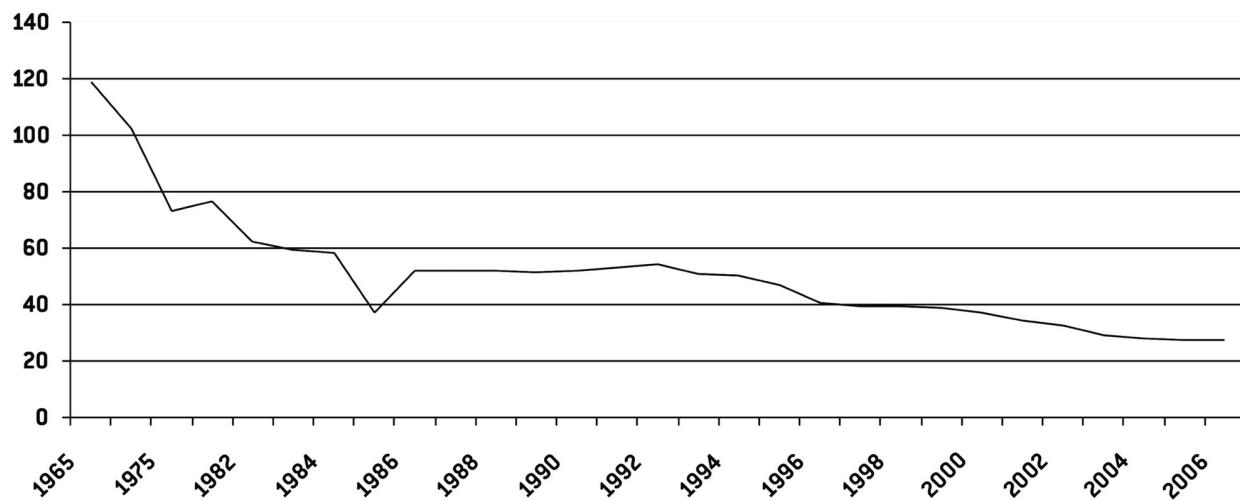
Année	AT mortels	Acc trajet mortels	Total
2004	645	497	1 142
2005	589	495	1 084
2006	642	475	1 117

Répartition des accidents du travail et de trajet avec + de 3 jours d'arrêt (mortels compris) en 2006

Branche d'activité	AT	Acc trajet	Total par branche
Mines	1 416	318	1 734
Carrières et minéraux	11 726	1 205	12 931
Gaz et eau	3 935	887	4 822
Fer et métaux	149 606	19 951	169 557
Mécaniques de précision et électrotechnique	34 111	8 855	42 966
Chimie	12 557	4 626	17 183
Bois	27 673	2 120	29 793
Papeterie et imprimerie	14 705	2 736	17 441
Textile et cuir	8 814	1 980	10 794
Produits alimentaires et restauration	92 103	14 093	106 196
Construction	128 882	10 633	139 515
Commerce et administration	240 045	60 918	300 963
Transports	62 096	6 310	68 406
Santé	45 833	24 137	69 970
TOTAL	833 502	158 769	992 271

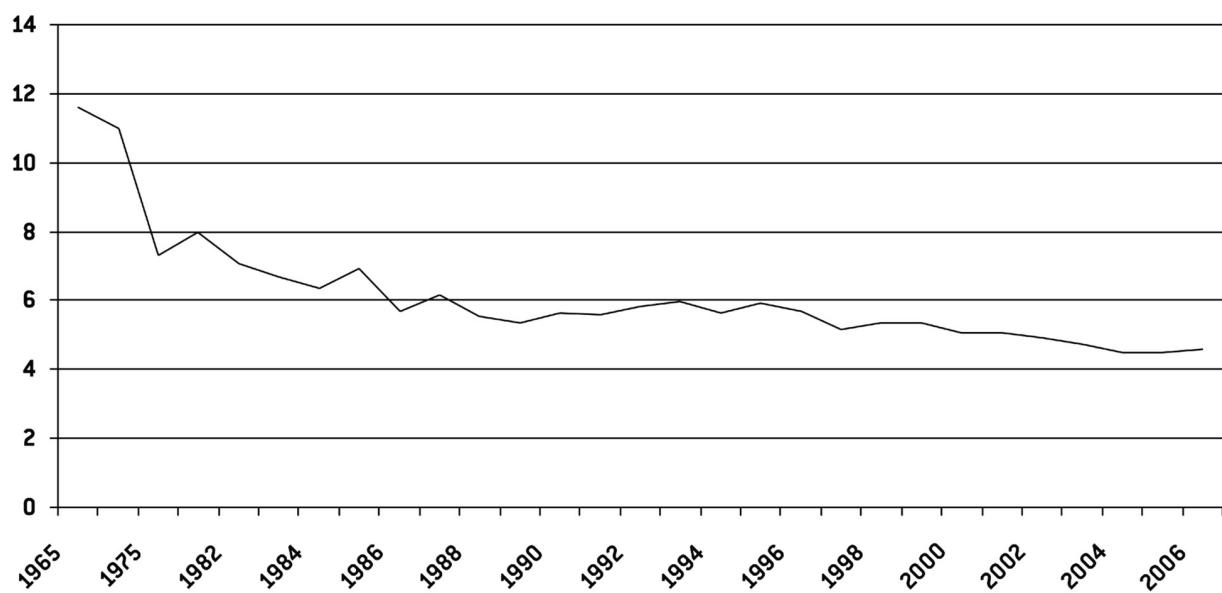
Évolution sur le long terme

Accidents du travail : indice de fréquence (nombre d'accidents rapporté à 1 000 salariés)



(Voir page ci-contre pour les valeurs des trois dernières années).

Accident de trajet : indice de fréquence (nombre d'accidents rapporté à 1 000 salariés)



Les cinq branches d'activité connaissant la plus forte sinistralité

En ce qui concerne les accidents du travail

En valeur absolue et en pourcentage du total d'accidents

Branche d'activité	AT déclarés en valeur absolue	Pourcentage du total
Commerce et administration	240 045	28,80
Fer et métaux	149 606	17,95
Construction	128 882	15,46
Produits alimentaires et restauration	92 103	11,05
Transport	62 096	7,45
Autres	160 770	19,29
Total	833 502	100

En indice de fréquence

Branche d'activité	Indice de fréquence
Construction	70,33
Bois	65,27
Produits alimentaires et restauration	48,40
Fer et métaux	42,70
Carrières et minéraux	42,17
Indice national	27,60

Accidents du travail mortels en valeur absolue et en pourcentage du total d'accidents

Branche d'activité	AT mortels	Pourcentage du total
Transport	167	26,01
Construction	141	21,96
Commerce et administration	126	19,63
Fer et métaux	68	10,59
Mécaniques de précision et électrotechnique	37	5,76
Autres	103	16,04
Total	642	100

En ce qui concerne les accidents de trajet

En valeur absolue et en pourcentage du total

Branche d'activité	Acc de trajet déclarés	Pourcentage du total
Commerce et administration	60 918	38,37
Santé	24 137	15,20
Fer et métaux	19 951	12,57
Produits alimentaires et restauration	14 903	9,39
Construction	10 633	6,70
Autres	28 227	17,78
Total	158 769	100

En indice de fréquence

Branche d'activité	Indice de fréquence
Fer et métaux	5,30
Chimie	5,26
Commerce et administration	4,87
Textile et cuir	4,84
Santé	4,46
Bois	4,46
Indice national	4,59

Accidents de trajet mortels en valeur absolue et en pourcentage du total

Branche d'activité	AT mortels	Pourcentage du total
Commerce et administration	140	29,47
Fer et métaux	68	14,32
Construction	45	9,47
Produits alimentaires et restauration	44	9,26
Santé	42	8,84
Autres	136	28,63
Total	475	100

Principales pathologies faisant l'objet d'une demande de reconnaissance

Pathologies	Demandes	En pourcentage du total
Maladies de la peau	15 470	28,67
Hypoacusies (exposition au bruit)	8 411	15,59
Lombalgies (port de charges)	5 154	9,55
Asbestoses et plaques pleurales	3 557	6,59
Cancer des poumons ou du larynx	3 110	5,76
Autres	18 253	33,83
Total	53 955	100

Principales maladies professionnelles reconnues

Pathologies	Reconnaissances	En pourcentage du total
Hypoacusies (exposition au bruit)	4 967	37,16
Asbestoses et plaques pleurales	1 969	14,73
Mésothéliomes	903	6,76
Silicoses	828	6,20
Cancer des poumons ou du larynx	816	6,11
Autres	3 882	29,05
Total	13 365	100

Principales maladies professionnelles avec une nouvelle rente accordée dans l'année

Pathologies	Rentes	En pourcentage du total
Mésothéliomes	851	18,71
Cancer des poumons ou du larynx	752	16,53
Hypoacusies (exposition au bruit)	384	8,44
Asbestoses et plaques pleurales	375	8,24
Dispositions du & 9 SGB VII[?]	327	7,19
Autres	1 860	40,89
Total	4 549	100

[?] Dispositif permettant de reconnaître des MP hors liste au moment de la demande de reconnaissance

Branches d'activité connaissant le plus grand nombre de demandes de reconnaissance

Branche d'activité	Demandes	En pourcentage du total
Fer et métaux	11 113	20,60
Santé	8 934	16,56
Construction	8 538	15,82
Commerce et administration	5 095	9,44
Produits alimentaires et restauration	4 394	8,14
Autres	15 881	29,43
Total	53 955	100

Branches d'activité connaissant le plus grand nombre de reconnaissances

Branche d'activité	Reconnaissances	En pourcentage du total
Fer et métaux	3 782	28,30
Construction	2 330	17,43
Mines	1 976	14,78
Mécanique de précision et électromécanique	930	6,96
Santé	884	6,61
Autres	3 463	25,91
Total	13 365	100

Branches d'activité connaissant le plus grand nombre de nouvelles rentes accordées dans l'année

Branche d'activité	Rentes	En pourcentage du total
Fer et métaux	1 129	24,82
Mines	1 091	23,98
Construction	598	13,15
Mécanique de précision et électromécanique	365	8,02
Chimie	322	7,08
Autres	1 044	22,95
Total	4 549	100

6. Données financières

Les statistiques financières portent sur les dépenses d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles.

Dépenses par types d'action de l'assurance AT-MP (en million d'euros)

Type d'action	2003	2004	2005	2006
Prévention (cf. tableau ci-dessous)	728	734	733	736
Indemnisation (nature et espèces)	7 610	7 561	7 473	7 459
<i>dont traitement médical + réhabilitation (cf. tableau ci-dessous)</i>	2 585	2 552	2 507	2 546
<i>dont rentes, indemnités, capital</i>	5 025	5 009	4 966	4 913
Gestion	1 122	1 086	1 087	1 051

Coût des activités de prévention des BG (en million d'euros)

Détail des dépenses de prévention	2003	2004	2005	2006
Législation sur la prévention des accidents, publications, etc.	3,675	3,714	2,998	2,706
Conseils aux entreprises, inspections,	399,446	403,585	405,974	411,263
Services en SST, sécurité des opérations, premiers secours	82,897	81,913	78,766	75,649
Formation	120,858	122,251	125,050	126,784
Total	728,146	734,254	732,875	735,928

Ce tableau n'inclut pas le coût de la mise en œuvre des mesures de prévention par les entreprises membres de la BG.

Coût du traitement médical et de la réhabilitation (en million d'euros)

Détail des dépenses	2003	2004	2005	2006
Consultations externes et prothèses dentaires	686,175	707,531	729,126	761,580
Patients hospitalisés et soins à domicile	658,601	669,308	671,124	710,657
Compensations financières	504,584	465,111	443,840	442,438
Autres dépenses médicales	461,011	454,102	446,883	454,533
Dépenses liées à la réinsertion professionnelle	274,455	256,237	216,149	177,130
Total	2 584,828	2 552,291	2 507,123	2 546,338

La responsabilité des BG recouvre toutes les prestations de réhabilitation pour les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles. Les BG contrôlent et coordonnent ces prestations. Ceci inclut les traitements médicaux ainsi que les prestations de réhabilitation et de réinsertion professionnelles, services infirmiers et prestations en nature.

Nombre de bénéficiaires de rentes (stock de bénéficiaires d'une rente)

Rentes versées	2003	2004	2005	2006
Assuré	722 717	714 958	706 093	698 479
Veuve ou veuf	108 062	106 987	105 768	105 180
Orphelins	17 288	16 839	16 469	15 963
Autres ayants droit	88	83	76	61
Total	848 155	838 867	828 406	819 683

Des 698 479 rentes versées aux assurés, 594 205 le sont suite à un AT et 104 274 à une MP. Ces rentes sont versées quand le taux d'incapacité est d'au moins 20 % (perte de capacité de gain). En cas de décès, la rente est versée aux ayants droit.

7. Données Eurostat

Les indicateurs structurels n'existent que pour les AT. Les données 2006 ne sont pas encore disponibles.

Indice(8) du nombre d'accidents du travail graves pour 100 000 personnes occupées (1998 = 100)

AT	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	-	-	-	-	100	100	99	95	88	83	79	77
UE (15 pays)	111	104	103	100	100	100	98	94	86	81	78	76
Zone Euro (12 pays)	-	105	103	101	100	99	97	92	84	79	76	74
Allemagne	113	106	103	101	100	99	96	88	82	74	73	65

Indice(8) du nombre d'accidents du travail mortels pour 100 000 personnes occupées (1998 = 100)

Sont exclus les accidents mortels de la route et de transport au cours du travail.

AT mortels	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25 pays)	-	-	-	-	100	88	87	85	81	80	76	72
UE (15 pays)	122	116	113	106	100	91	88	85	80	78	75	74
Zone Euro (12 pays)	123	113	110	102	100	88	86	83	78	78	73	72
Allemagne	168	136	159	123	100	109	95	89	112	105	100	82

[8] L'indice montre l'évolution du taux d'incidence des accidents du travail graves et mortels depuis 1998 (= 100). Le taux d'incidence = (nombre d'accidents du travail avec plus de 3 jours d'arrêt de travail ou nombre d'accidents mortels survenus durant l'année / nombre de personnes au travail dans la population de référence) x 100 000. Un accident du travail est "un événement de courte durée survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique". Sont inclus les accidents durant le travail de la victime hors de l'enceinte de son entreprise, même causés par des tiers et les empoisonnements aigus. Sont exclus les accidents sur le chemin du travail, les cas d'origine uniquement médicale et les maladies professionnelles.

Zone Euro (12 pays) : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal

UE-15 : Zone euro + Royaume-Uni, Danemark, Suède

UE-25 : UE-15 + Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Chypre (sans la partie nord de l'île) et Malte.

Eurogip est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1991 au sein de la Sécurité sociale française. Ses activités s'articulent autour de 5 pôles : enquêtes, projets, information-communication, normalisation et coordination des organismes notifiés. Elles ont toutes pour dénominateur commun la prévention ou l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.

Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être mentionnée.